



Parc national  
des Écrins

**Bureau du 1<sup>er</sup> février 2016**

**Résolution n° 2016-01 BUR**

**Subventions accordées par le Parc national des Écrins**

Le Bureau du Parc national des Écrins,

- décide d'attribuer des aides financières au titre du programme 2016 de mise en œuvre de la charte, conformément au tableau n°1 ci-joint.

Le président du bureau  
du conseil d'administration

Bernard HERITIER

Le directeur par intérim  
du Parc national des Écrins

Thierry DURAND

**PROGRAMME d'ENVIRONNEMENT et de DEVELOPPEMENT DURABLE**  
**Programmation de participations financières**

Titre	Objet	Maître d'Ouvrage	Montant total	Montant subv <sup>nt</sup> (Euros)	Plan de financement	Montant sollicité (Euros)	(%)	Décision d'attribution (Euros)	(%)	Mesure de la charte	Commentaire et prescriptions particulières
Projet de cartographie des services écosystémiques du parc national des Ecrins	Stage de recherche de Master 2 comprenant : l'identification des services prioritaires, des variables pertinentes, la réalisation de la cartographie, l'analyse et la distribution sur le territoire ainsi que la restitution.	Laboratoire d'Ecologie Alpine	11 500,00 €	11 500,00 €	Parc nat. des Ecrins – 4 000 € - 35 % Autofinancement – 7 500 € - 65 %	4 000,00 €	35%	4 000,00 €	35%	1.1.2.	Le parc national a été associé au projet. Le projet contribue à la réalisation de la charte – Axe 1. Pour un espace de culture vivante et partagée, Orientation 1.1. Approfondir et partager la connaissance du territoire et anticiper les évolutions, Mesure 1.1.2. Observer et anticiper les évolutions du territoire
Film sur la quête du loup renommé « Avec les loups »	Demande de reprogrammation suite à un changement de producteur. Le film sortira dans les salles en décembre 2016 avec le concours de Pathé.	JM Bertrand réalisateur MC4 producteur	750 000,00 €	750 000,00 €	Parc nat. des Ecrins – 10 000 € - 1,33% Producteur MC4 - 250 000 € - 33,33% Subventions locales - 40 000 € - 5,33 % Pathé - 450 000 € - 60%	6 500,00 €	Forfait	6 500,00 €	Forfait	1.3.4.	Le parc national a été associé au projet. L'aide accordée initialement était de 5 000 € en 2013, dont 3 500 € ont été versés au producteur, et 5 000 € en 2014 qui ont été annulés, le producteur ayant été placé en liquidation. Le nouveau producteur a repris le projet, il sollicite la reprogrammation de l'appui antérieur. La réalisation du film est bien avancée. La sortie est prévue pour fin 2016. Le projet contribue à la réalisation de la charte – Axe 1. Pour un espace de culture vivante et partagée, Orientation 1.2. Faire vivre une culture commune, Mesure 1.3.4. : Développer la sensibilisation et l'information du grand public. Le projet est inscrit au programme d'actions 2014-2016.
Edition de l'ouvrage «Les mammifères des Alpes : les reconnaître et les observer»	Destiné aux gestionnaires d'espaces naturels, aux collectivités, aux associations de protection de la nature, aux naturalistes amateurs, aux randonneurs, aux offices de tourisme, aux habitants et aux visiteurs de la région, cet ouvrage indiquera les caractéristiques biologiques et géographiques des 89 espèces de mammifères vivant dans les Alpes. De nombreuses photographies viendront illustrer l'ouvrage. Livre de 272 p., 3500 exemplaires, prix de vente prévu : 20 €.	Editions Biotope	36 043,00 €	36 043,00 €	Parc nat. des Ecrins – 5 000 € - 14 % Autres espaces protégés – 9 100 € - 25 % Ventes en librairies – 16 825 € - 47 % Ventes directes en ligne – 5 118 € - 14 %	5 000,00 €	Forfait	1 000,00 €	Forfait	1.3.4.	Le projet contribue à la réalisation de la charte – Axe 1. Pour un espace de culture vivante et partagée, Orientation 1.2. Faire vivre une culture commune, Mesure 1.3.4. : Développer la sensibilisation et l'information du grand public  Le projet sera inscrit au programme d'actions 2014-2016. L'aide éventuelle est conditionnée à l'apposition du logo du Parc sur l'ouvrage et à la fourniture de 8 ouvrages pour les secteurs et la documentation.
Edition 2016 du festival – L'homme qui plantait des arbres	La demande porte sur la création à partir de l'ouvrage de Giono qui se produira lors du festival, ainsi que la réalisation d'un livre disque.	ECC Festival de Chaillol	19 000,00 €	19 000,00 €	Parc nat. des Ecrins – 7 000 € - 37 % Autofinancement ECC – 4 000 € - 21 % Musique française d'aujourd'hui – 8 000 € - 42 %	7 000,00 €	37%	4 750,00 €	25%	1.2.3.	Le projet contribue à la réalisation de la charte – Axe 1. Pour un espace de culture vivante et partagée, Orientation 1.2. Faire vivre une culture commune, Mesure 1.2.3. : Encourager et accompagner les manifestations et les événements locaux, et favoriser l'émergence d'une offre culturelle de territoire. Le projet sera inscrit au programme d'actions 2014-2016.
Enjeux architecturaux et paysagers de la carte communale	Elaboration d'un cahier de prescriptions accompagnant la carte communale sur les enjeux architecturaux et paysagers	Commune de Buissard	27 000,00 €	27 000,00 €	Parc nat. des Ecrins – 6 750 € - 25 % Etat – 6 750 € - 25 % Département – 8 100 € - 30 % Autofinancement – 5 400 € - 20 %	6 750,00 €	25%	6 750,00 €	25%	2.1.1.	Le parc national a été associé au projet.  Le projet contribue à l'axe 2 de la charte : Pour un cadre de vie de qualité, Orientation 2.1. : Aménager un territoire durable, Mesure 2.1.1. : Economiser et valoriser les ressources du territoire.  Le projet sera inscrit au programme d'actions 2014-2016.
Aménagement de la montée des Battants (RD526)	La commune sollicite la reprogrammation d'une ancienne subvention qui n'a pas pu être réalisée dans les délais prévus initialement. Il s'agit de réaliser la continuité du cheminement piéton, du camping jusqu'à la place du village, en aménageant la route départementale pour sécuriser ce parcours très fréquenté.	Commune d'Entraigues	91 628,95 €	49 490,35 €	Parc nat. des Ecrins – 4 949,03 € - 5 % 18 325,79 € - Etat (DETR) – 20% 45 814,47 € - Conseil général - 50% 23 274,77 € - Autofinancement - 25%	4 949,03 €	5%	4 949,03 €	10%	2.1.2.	Le parc national a été associé au projet. L'opération va être réalisée en 2016.  Le projet contribue à l'axe 2 de la charte : Pour un cadre de vie de qualité, Orientation 2.1. : Aménager un territoire durable, Mesure 2.1.2. : Respecter le paysage en s'appuyant sur l'identité des villages et le caractère des territoires.  Le projet est inscrit au programme d'actions 2014-2016. Les travaux de voirie et trottoirs sont classiques mais améliorent l'existant et faciliteront les cheminements.
Définition de la reconstruction de la cabane de Rochimont	La cabane de berger construite en 1985 a subi des dégradations importantes suite à l'abondance de neige, elle doit être reconstruite pour assurer sa vocation pastorale. La commune souhaite réaliser une première phase de diagnostic jusqu'au permis de construire.	Commune de Saint-Maurice-en-Valgaudemar	1 490,00 €	1 490,00 €	Parc nat. des Ecrins – 745 € - 50 % Autofinancement – 745 € - 50 %	745,00 €	50%	745,00 €	50%	3.6.2.	Le parc national a été associé au projet. L'opération va être réalisée en 2016.  Le projet contribue à l'axe 3 de la charte : Pour le respect des ressources et des patrimoines et la valorisation des savoir-faire, Orientation 3.6. Soutenir la gestion globale des alpages, Mesure 3.6.2. Améliorer la logistique et les infrastructures d'exploitation.  Le projet est inscrit au programme d'actions 2014-2016.
Restauration des prairies de fauche au Désert	Opération menée suite aux dégâts d'orage des 21 et 22 juillet 2015	Commune de Valjouffrey	51 470,00 €	51 470,00 €	Parc nat. des Ecrins – 12 867,5 € - 25 % Autofinancement – 38 602,5 € - 75 %	le plus élevé possible		12 867,50 €	25%	3.5.5.	Le parc national a été associé au projet.  Le projet contribue à l'axe de la charte : 3-Pour le respect des ressources et des patrimoines et la valorisation des savoir-faire, Orientation : 3.5. : Promouvoir une agriculture de qualité en lien avec un territoire d'exception – Mesure 3.5.5. Maintenir la fauche des prairies naturelles  Le projet sera inscrit au programme d'actions 2014-2016.
Mise en place d'une signalétique pour la passerelle des Barious	Amélioration de l'offre de découverte du site des Ségoins	Commune de Valjouffrey	956,00 €	956,00 €	Parc nat. des Ecrins – 764,8 € - 80 % Autofinancement – 191,2 € - 20 %	764,80 €	80%	764,80 €	80%	4.2.2.	Le parc national a été associé au projet.  Le projet contribue à l'axe de la charte : 4. Pour l'accueil du public et la découverte du territoire, Orientation : 4.2. : Optimiser la qualité et le maillage des infrastructures d'accueil.  Le projet sera inscrit au programme d'actions 2014-2016.

**PROGRAMME d'ENVIRONNEMENT et de DEVELOPPEMENT DURABLE**  
**Programmation de participations financières**

Titre	Objet	Maître d'Ouvrage	Montant total	Montant subv <sup>MA</sup> (Euros)	Plan de financement	Montant sollicité (Euros)	(%)	Décision d'attribution (Euros)	(%)	Mesure de la charte	Commentaire et prescriptions particulières
Travaux de réaménagement du chalet "Les Selles" situé au lac du Lauvitel	Création d'un lieu de mémoire et d'interprétation dédié au site (non comprise la muséographie)	Commune de Venosc	42 000,00 €	42 000,00 €	Parc nat. des Ecrins – 10 500 € - 25 % Conseil départemental – 8 400 € - 20 % Autofinancement – 23 100 € - 55 %	10 500,00 €	25%	10 500,00 €	25%	4.1.1.	Le projet contribue à l'axe de la charte : 4. Pour l'accueil du public et la découverte du territoire. Orientation : 4.1. : Promouvoir les activités touristiques et récréatives valorisant les ressources du territoire, Mesure : 4.1.1. Qualifier l'offre touristique des Ecrins et faire du territoire une destination éco-touristique.  Le projet est concerné par la valorisation de la recherche scientifique dans la Réserve intégrale. Condition d'attribution : signer (en préalable à la présente convention) et réaliser la convention d'utilisation et de valorisation avec le Parc national des Ecrins.
Réhabilitation d'une bergerie pour création du refuge du Pic du Mas de la Grave	Création dans le vallon de la Buffe, d'un refuge de 200 m <sup>2</sup> et d'une petite chambre annexe pour une capacité d'accueil de 28 places avec 7 petits dortoirs. Accueil été/hiver, 3 ha pour accueil équestre, salle de réunion polyvalente, autonomie énergétique. Bail emphytéotique de 70 ans avec la commune de La Grave. Mise en exploitation prévue en 2017.	Victor et Denis Lavenant	450 000,00 €	450 000,00 €	Parc nat. des Ecrins – € - % Autofinancement – € - 70 %	le plus élevé possible		9 000,00 €	2%	4.1.1.	Le projet contribue à l'axe de la charte : 4. Pour l'accueil du public et la découverte du territoire. Orientation : 4.1. : Promouvoir les activités touristiques et récréatives valorisant les ressources du territoire, Mesure : 4.1.1. Qualifier l'offre touristique des Ecrins et faire du territoire une destination éco-touristique.  Le projet est directement concerné par le programme Grand Tour des Ecrins. L'aide éventuelle est conditionnée au respect de l'utilisation du bâtiment selon la définition de « refuge » dans le décret de 2007 "Art. D. 326-3" : - Au titre de sa fonction d'intérêt général d'abri, le refuge dispose en permanence, à l'intérieur, d'un espace ouvert au public. - Lorsque le refuge est gardé, cet espace comprend au moins une salle permettant de consommer ses propres provisions. - Lorsque le refuge n'est pas gardé, cet espace offre également un hébergement sommaire.
Demande de reprogrammation Travaux de protection contre les crues du torrent de St Pierre	La commune sollicite la reprogrammation d'une ancienne subvention dont les travaux ont été réalisés mais la demande de versement a été faite après les délais de caducité.	Commune de Pelvoux	2 750,00 €	2 750,00 €	Parc nat. des Ecrins – 825 € - 30 % Autofinancement – 1 925 € - 70 %	825,00 €	30%	825,00 €	30%	4.2.4.	Le parc national a été associé au projet.  Le projet contribue à l'axe de la charte : 4. Pour l'accueil du public et la découverte du territoire, Orientation : 4.2. : Optimiser la qualité et le maillage des infrastructures d'accueil.  Le projet est inscrit au programme d'actions 2014-2016.
			<b>1 483 837,95 €</b>	<b>1 441 699,35 €</b>		<b>47 033,83 €</b>		<b>62 651,33 €</b>			